

## La mairie de Bujumbura phase-pilote pour la CNI biométrique

@rib News, 28/08/2013 - Source Xinhua Les treize communes de la mairie de Bujumbura vont servir de phase-pilote pour la distribution de la Carte Nationale d'Identité (CNI) biométrique réputée pour son caractère infalsifiable, a indiqué mercredi à Bujumbura M. Evariste Nsabyumva, assistant du ministre burundais de l'Intérieur. M. Nsabyumva, qui s'adressait aux élus locaux (conseillers communaux et conseillers collinaires) ressortissant des communes de la municipalité urbaine de Bujumbura, a souligné que la distribution d'une nouvelle carte d'identité au Burundi en remplacement de l'ancienne mise en circulation depuis 1978, est destinée notamment à "mettre fin aux manoeuvres frauduleuses" au sein desquelles se faufilaient des personnes étrangères "mal intentionnées" pour accéder à cette pièce fondamentale en matière d'identification.

C'est pourquoi, a renchérit M. Nsabyumva, la CNI biométrique qui devrait être distribuée à tous les Burundais âgés de 16 ans et plus avant la tenue des prochaines élections prévues en 2015, est également une pièce majeure de remède aux défaillances observées pour l'ancienne carte en matière de gestion sécuritaire. En effet, a-t-il fait remarquer, avec l'ancienne carte, certains criminels pouvaient jouer le déguisement en étant en possession de plusieurs cartes nationales d'identité sans qu'on puisse les débusquer, faute de technologie appropriée. M. Nsabyumva a souligné que l'introduction d'une carte nationale d'identité moderne au Burundi, est une réponse aux recommandations des retraites gouvernementales organisées au cours des dernières années pour une bonne harmonisation avec la situation prévvalant dans les autres ensembles sous-régionaux auxquels le Burundi a adhéré, tels que la Communauté est-africaine (CEA) regroupant le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Dans la mairie de Bujumbura, a-t-il noté, le défi en la matière porte sur la capacité de "filtrage" des nombreuses personnes étrangères ayant longtemps résidé dans les communes "islamisées" de Buyenzi et de Bwiza au centre de la municipalité urbaine de Bujumbura, mais ne pouvant pas accéder à la citoyenneté burundaise pour n'avoir jamais songé à s'acquitter des formalités exigées pour acquies à la naturalisation burundaise. Signalons que le processus de distribution de la CNI biométrique dans la mairie de Bujumbura débitera par une prise d'une photo numérique pour tout burundais âgé de 16 ans et plus.